

# ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT

## FICHE D'INFORMATION

### Un mandat clair pour la participation de la société civile

L'**Instrument de gouvernance** du **Fonds vert pour le climat (FVC)** reconnaît l'importance de la contribution et de la participation des différentes parties prenantes. Il demande au Conseil du Fonds de « développer des mécanismes pour promouvoir la contribution et la participation des parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes de populations vulnérables, les femmes et les peuples autochtones à la conception, au développement et à la mise en œuvre des stratégies et activités devant être financées par le Fonds »<sup>1</sup>.

Malgré des défis existants, les **organisations de la société civile (OSC)** ont accès à certaines opportunités pour s'engager dans le FVC à plusieurs niveaux (national, régional et international), ce qui leur permet d'interagir avec le Conseil d'administration du Fonds, son Secrétariat et les autres parties prenantes impliquées dans ses activités.



### L'engagement à l'échelle nationale



#### **Dialogue – Exprimer les demandes des OSC au niveau local**

À travers son « Programme de préparation et de soutien préparatoire »<sup>2</sup>, le FVC soutient le développement des programmes nationaux qui renforcent l'engagement des différents acteurs, y compris les gouvernements, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé.

Les acteurs de la société civile peuvent prendre part à l'identification des priorités nationales liées au FVC ou soutenir l'élaboration des programmes qui identifient les priorités stratégiques de l'engagement de leurs pays avec le Fonds. Les OSC peuvent s'engager et interagir avec diverses autorités et institutions nationales qui mettent en œuvre des projets financés par le FVC. Cet engagement peut avoir lieu au niveau des **Points Focaux Nationaux**, des **Autorités Nationales Désignées (AND)**<sup>3</sup>, aussi bien qu'avec les **Entités Accréditées (EA)**<sup>4</sup>, les **Entités d'Exécution (EE)** et les Partenaires de prestation.

Les OSC peuvent influencer sur la sélection de ces divers acteurs en charge de la réalisation des activités du Fonds. Elles peuvent plaider en faveur d'un Accès Direct pour les EA, contribuer à l'évaluation annuelle du portefeuille du FVC dans les pays, et participer à des processus consultatifs avec d'autres acteurs.

#### **Plaidoyer – Exiger la qualité des projets du FVC**

Préparer des notes conceptuelles ou des propositions de projet ou programme sollicitant un financement du FVC est une étape clé pour les pays et régions, et la société civile peut y jouer un rôle significatif. Les OSC peuvent défendre la qualité de ces propositions en exprimant leurs préoccupations vis-à-vis des EA, influençant ainsi la manière dont les ressources du FVC sont utilisées. Elles peuvent également analyser de façon critique les projets, qui une fois développés, peuvent réellement contribuer à la réduction ou la prévention d'émissions de carbone ou à améliorer la résilience des pays les plus vulnérables. Les EA sont encouragées à inclure toutes les parties prenantes pertinentes à des consultations et dialogues significatifs pendant la conception et la mise en œuvre des projets ou programmes financés par le FVC. Dans le cas où il existe des plateformes nationales pour favoriser une telle possibilité, les OSC peuvent proposer des idées de projets ou de programmes aux EA.



- 1 Instrument de gouvernance du FVC, paragraphe 71.
- 2 Germanwatch a publié une fiche d'information sur le « Programme préparatoire » du FVC, disponible à : [www.germanwatch.org/en/15945](http://www.germanwatch.org/en/15945)
- 3 Les Points Focaux et les AND sont des institutions nationales représentant le FVC dans leurs pays. Voir leur liste à : [www.greenclimate.fund/countries](http://www.greenclimate.fund/countries)
- 4 Les EA sont des organisations qui reçoivent des ressources du FVC pour réaliser des projets et des programmes. Voir leur liste à : <https://tinyurl.com/y8e8fz2x>

## Implémentation – Devenir un acteur clé du FVC

Les EA peuvent coopérer avec les OSC pour implémenter des projets ou des programmes soutenus par le FVC. Dans un tel scénario, les OSC peuvent être choisies par les EA pour être les EE. Etant donné leur expertise spécifique, leurs compétences, connaissances ou expérience sur le terrain, en lien avec les standards et procédures du FVC, elles peuvent contribuer à la phase d'implémentation. Dans d'autres cas, les OSC peuvent être recrutées comme Partenaires de prestation pour fournir des services spécifiques à un projet ou un programme. En outre, les OSC peuvent candidater elles-même pour une accréditation auprès du FVC afin de devenir des EA si elles remplissent les normes fiduciaires, environnementales et sociales du Fonds. Elles doivent néanmoins être conscientes des potentiels conflits d'intérêt qui pourraient limiter leur capacité à jouer d'autres rôles pertinents en tant que société civile.

## Veille citoyenne – Suivre et tracer les résultats



Lorsque les OSC sont engagées dans la planification, l'implémentation, le suivi et l'évaluation des activités, projets et programmes financés par le FVC, il est plus probable que les résultats attendus, les besoins locaux et les objectifs du Fonds soient atteints. De plus, la société civile peut, dans son rôle de « veille citoyenne », contribuer à

## L'engagement régional et international

### Dialogues régionaux structurés du FVC

Le FVC organise annuellement des Dialogues structurés dans des différentes régions à travers le monde. En présence de ministres, de représentants des gouvernements et d'autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, ces dialogues s'appuient sur des connaissances pratiques et des expériences régionales sur le terrain. Ils servent d'espaces stratégiques pour échanger des savoirs sur l'accès aux et l'utilisation des ressources du FVC pour combattre le changement climatique à travers les régions. Le Secrétariat du FVC invite, à travers les Observateurs Actifs, un nombre de représentants des OSC à participer aux dialogues. Cela leur offre l'opportunité de rencontrer et d'interagir avec les parties prenantes du FVC de leurs régions et d'améliorer leur compréhension des procédures du Fonds.

améliorer la transparence et la redevabilité des autorités nationales du FVC, tels que les AND ou les EA, en vue d'une meilleure crédibilité des résultats. Les OSC peuvent soulever des préoccupations à travers des lettres ouvertes et par des actions conjointes. Elles peuvent préparer des rapports alternatifs, organiser un suivi citoyen et accueillir des consultations autour des projets et programmes afin de critiquer leurs résultats.

## Renforcement des capacités et sensibilisation

Les OSC peuvent se servir de divers canaux de communication pour faire de la sensibilisation, et de nombreux outils pour créer de nouvelles capacités. À travers leur travail, elles peuvent plaider en faveur d'un financement climatique multilatéral dans leurs pays, régions ou même à travers le monde, tout en jouant un rôle essentiel dans la formation d'une opinion publique positive et d'un soutien national à l'égard du FVC, tout en atteignant de nouvelles parties prenantes et pays donateurs. En menant des activités de renforcement des capacités pour aider les parties prenantes à mieux comprendre les modalités du FVC, les OSC peuvent se positionner comme un acteur clé au sein des communautés nationales, régionales et globales engagées dans les activités du Fonds.



### La société civile dans le financement de l'adaptation

Le Réseau des ONG auprès du Fonds pour l'Adaptation

(AFN), initié par Germanwatch, renforce les capacités d'un nombre d'OSC dans les pays en développement, qui suivent

indépendamment l'exécution des projets financés par le **Fonds pour l'Adaptation (FA)**. Les partenaires du réseau organisent des formations pour les citoyens et les acteurs locaux sur le suivi et la traçabilité des progrès des projets afin d'assurer que la voix critique de la société civile contribue à la transparence, à la redevabilité et à une mise en œuvre réussie. Le AFN contribue aussi aux débats politiques et aux décisions concernant le financement de l'adaptation, notamment par un Dialogue avec les OSC lors des réunions du Conseil d'administration du Fonds.

## Observer les réunions du Conseil du FVC

Afin de promouvoir la participation des parties prenantes dans ses procédures, le Conseil d'administration du FVC accorde régulièrement l'accès à ses réunions aux représentants des OSC venant aussi bien des pays développés qu'en développement et qui sont admis comme observateurs accrédités. Parmi ces observateurs, deux représentants, l'un d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement, sont élus en tant qu'Observateurs Actifs. Ils représentent la voix de la société civile dans toutes les procédures du Conseil, pour une durée de deux ans. Les membres du Conseil<sup>5</sup> se réunissent au moins trois fois par an pour décider des nouvelles politiques ou évaluer celles déjà existantes, approuver des nouvelles propositions de financement et des nouvelles EA, et examiner le travail du Secrétariat et de ses unités indépendantes. Pendant ces réunions, les représentants des OSC peuvent interagir avec les membres du Conseil pour faire part de leurs préoccupations sur des décisions ou faire des propositions constructives au Conseil à travers les Observateurs Actifs.

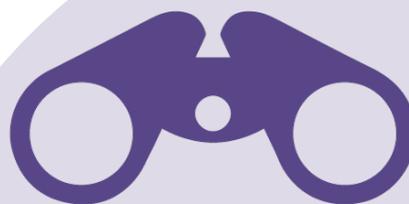
## Interactions avec l'Assemblée des OSC auprès du FVC

Les OSC<sup>6</sup> qui sont actives auprès du FVC s'organisent sous une assemblée<sup>7</sup> indépendante et autogérée, qui est composée d'organisations et de réseaux nationaux, régionaux et internationaux. L'assemblée facilite et coordonne exclusivement l'engagement des OSC dans le Fonds au niveau global, avec un accent sur la préparation et la participation aux réunions du Conseil d'administration. Les représentants des organisations membres se réunissent lors d'appels de coordination sur Internet ou pendant des réunions préparatoires afin d'élaborer leurs stratégies et de discuter de leurs attentes pour des réunions et des décisions du Conseil fructueuses. Les Observateurs Actifs de la société civile auprès du Conseil du Fonds sont généralement élus parmi les membres de cette assemblée.

## Interagir avec le Secrétariat du FVC

L'interaction avec le Secrétariat indépendant du FVC, qui est responsable de l'exécution des opérations quotidiennes du Fonds, peut être très profitable aux OSC. Outre l'avantage de parler plusieurs langues, le Secrétariat possède une expertise diversifiée sur les procédures du Fonds. Son personnel peut aider les OSC à mieux comprendre les modalités et processus du FVC et soutenir leurs rôles à travers un nombre d'unités et de divisions spécialisées,

dont le travail est souvent expliqué lors de webinaires en ligne. La Division de la Programmation-Pays, responsable du Programme de préparation, soutient l'engagement des parties prenantes au niveau local, national et régional. Les unités indépendantes telles que l'Unité indépendante d'intégrité (UII), l'Unité indépendante d'évaluation (UIE) et le Mécanisme indépendant de recours (MIR), fournissent tous des procédures officielles qui peuvent être utilisées pour rapporter des problèmes ou des difficultés résultant d'activités financées par le FVC. La société civile peut recourir à des Appels pour la divulgation de l'information (Information Disclosure Appeals) du Fonds si ses demandes de divulgation d'information ont été refusées. Les OSC peuvent également aider les communautés locales qui ont été affectées par les activités ou projets financés par le FVC à remplir des plaintes officielles et à les adresser au MIR.



## GCFWatch – un outil piloté par les OSC pour suivre les activités du FVC

GCFWatch est un portail en ligne dirigé par la société civile pour échanger des informations sur les projets, programmes et activités du FVC. Son but est de suivre les politiques et décisions prises par le Conseil du Fonds, suivre les engagements des pays donateurs, et de promouvoir et améliorer la préparation de la société civile au FVC.

En savoir plus sur GCFWatch :  
[www.gcfwatch.org/home/](http://www.gcfwatch.org/home/)



5 Le FVC est gouverné par un **Conseil composé de 24 membres**, dont des membres suppléants.

6 Au total, 273 OSC sont enregistrées comme observateurs auprès du FVC en début 2019.

7 Les demandes d'adhésion à l'Assemblée des OSC peut se faire à : <https://tinyurl.com/y99mo52q>

## Quelques politiques du FVC importantes pour la société civile



### Politique de divulgation de l'information

Cette **politique** vise le plus haut degré de transparence dans les activités du FVC à travers une diffusion efficace de l'information aux parties prenantes et à un public plus large. En tant qu'un des mécanismes de redevabilité du Fonds, il reconnaît la nécessité d'assurer l'accès du public à l'information et de la rendre accessible soit de façon courante, soit sur demande, de manière efficace et opportune.

### Politique de participation des observateurs

Cette **politique** propose des directives pour la participation des observateurs, l'accréditation des organisations observatrices et la participation des Observateurs Actifs<sup>8</sup> aux réunions du Conseil d'administration du FVC. Bien que la politique est encore en attente de son adoption par le Conseil, elle est déjà semi-opérationnelle à travers des directives qui promeuvent la participation d'observateurs dans les processus du Conseil.

### Directives pour une appropriation des pays améliorée

Ces **directives** définissent des rôles précis et identifient des opportunités pour tous les acteurs pertinents impliqués dans la mise en œuvre des activités du FVC (Points Focaux, AND et EA). Elles ouvrent également la voie à la participation des parties prenantes, y compris la société civile, dans les activités financées par le Fonds au niveau local, national, et soutiennent le développement de programmes nationaux qui renforcent cet engagement.

### Politique sur les peuples autochtones

Cette **politique** assiste le Fonds à promouvoir l'accès des peuples autochtones aux activités qu'il finance. Elle intègre également des considérations concernant les peuples autochtones dans la prise de décisions au sein du FVC. Ce qui permet au Fonds d'examiner, contrôler, éliminer ou réduire les impacts négatifs de ses activités sur ces populations.

### Politique sur l'égalité des genres et l'inclusion sociale

La **politique** devrait permettre au FVC d'adopter une approche sensitive au genre afin de promouvoir effectivement l'égalité des genres et l'inclusion sociale dans ses activités. En début 2019 cependant, cette politique n'a pas encore été approuvée par le Conseil du Fonds, raison pour laquelle la **Politique intérimaire sur le genre et son plan d'action** de 2015, mis à jour en 2019, constitue la politique actuellement appliquée.

8 Dans leur rôle, les Observateurs Actifs de la société civile doivent convenir d'une **politique sur l'éthique et les conflits d'intérêt pour les Observateurs Actifs** auprès du FVC.

## Comprendre la différence !

### Accréditation comme Observateur aux réunions du Conseil

Le Conseil du FVC accorde régulièrement l'accréditation aux organisations de la société civile et du secteur privé pour qu'elles puissent participer à ses réunions en tant qu'observateurs accrédités. Elles ne reçoivent aucun financement du FVC pour leur participation et leur travail.

### Accréditation en tant qu'Entité Accréditée (EA)

Les EA sont des organisations privées ou publiques, non-gouvernementales, locales, nationales, régionales ou internationales, qui remplissent les normes du FVC, sont accréditées par son Conseil et qui peuvent recevoir un financement pour réaliser des projets ou des programmes.



Mars 2019

Germanwatch – Bureau de Bonn

Kaiserstr. 201, D-53113 Bonn, Allemagne

Phone +49 (0)228 / 60492-0, Fax -19

[www.germanwatch.org](http://www.germanwatch.org)

Contact :

Jean Paul Brice Affana

[affana@germanwatch.org](mailto:affana@germanwatch.org)

Cette note d'information est publiée sous le projet « Préparation des OSC au FVC – focus sur l'Afrique » conjointement mis en œuvre par :



Soutenu par



Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne